

PROCES-VERBAL DE SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COPROPRIETAIRES**Résidence LES MYOSOTIS
32 × 50 CHEMIN DES FONTS****69110 STE FOY LES LYON,**

Le **26/06/2025** à **18h00**, sur convocation adressée individuellement à tous les copropriétaires par lettre recommandée avec accusé de réception, s'est déroulée à :

LES MYOSOTIS 32 CHEMIN DES FONTS 69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon

l'assemblée générale de la résidence **LES MYOSOTIS** située à **32 × 50 CHEMIN DES FONTS 69110 STE FOY LES LYON**, afin de délibérer sur l'ordre du jour joint à la convocation.

Après vérification de la feuille de présence signée en entrant en séance, il est constaté que:

Copropriétaires présents :

Mme ABZOUZI Myrielle (94), M. ou Mme AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), Mme ARGOUD Anne (78), Mme AUBERGER Christine (69), M. BAUDRY Jean Charles (74), M. ou Mme BERNARD Vincent (77), Mme BLONDEL Christine (35), Mme BONNY Celia (78), M. ou Mme BORNARD Mickael (94), Indivision BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), M. ou Mme BRAUN Frédéric (110), M. ou Mme CHEVALIER / FREON (90), M. ou Mme CHRISTIN Bernard (47), Mme CIONI Florence (69), Mme COHEN Isabelle (98), Mme COUTISSON Ghislaine (77), M. CROZET Marc (48), M. DOMAS Pierre-Adrien (38), Mme DORON Chantal (69), M. DUCHAMP Dominique (78), Indivision DUCHIER / BRUN (78), M. ou Mme FAUVET Jérôme (88), M. ou Mme FAVIER Jean-Marc (78), M. ou Mme FEUERLE Daniel (35), Mme GACHET DUCROUX Michèle (36), M. ou Mme GAYDON Guillaume (78), Mr ou Madame GENEVOIS Christophe (82), M. ou Mme GENNIAUX Sébastien (98), Mme GINISTI Silvina (48), M. ou Mme GIUSTINIANI Paul (97), Mme GUINAT Françoise (36), M. ou Mme JOSEPH Yann (166), M. ou Mme JOUBERT Maurice (78), Mme JOVET Marie-Christine (90), M. ou Mme LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), M. LADAVIERE Robert (66), Mme LAOUT Rose-France (90), M. ou Mme LE RUYET Clément (68), M. LERME Jean (96), M. ou Mme LHOTELLERIE Arnaud (110), M. ou Mme LOUBEREAU Jean Frédéric (84), Mme MARCHAL Sophie (77), Mme MARGOTIN Christine (8), M. MARGUIGNOT Pierre (90), M. ou Mme MORENA / COUTURIER (77), Mme PERRIN Agnès (98), Mme PEYCELON Sarah (77), Mme PONS Michele (70), Mme PRADAT Anne-Marie (66), Mme SERALINE Huguette (77), M. SERRE Frederic (47), M. ou Mme SINGER Didier (98), M. TRAN ANH TUAN (86), M. ou Mme TULOUP Hervé et Armelle (98), M. VACHER Pierre (77), M. VAN POECKE Jean-Pierre (68), M. WALTER Olivier (77),

Copropriétaires représentés :

ANSELME Guy (78), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), CROS Florence (38), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), FOULON Marie-France (38), MECHTA Walid (66), PIERA Henri (36), QUINTILLA LOPEZ (77),

**sont présents ou représentés : 69 / 149 copropriétaires, totalisant
5100 / 10000 tantièmes généraux.**

Copropriétaires absents ou non représentés :

M. ANSELME Emmanuel (66), S.C.I. AXON (66), M. BAJAT Pierre Yves (47), M. BEAL Landry (78), M. ou Mme BEAUNE Jean Marc (8), M. ou Mme BEDOUI Rafik (90), M. ou Mme BERGER Alain (35), Mme BERTHELOT Géraldine (77), M. ou Mme BETTAHAR Boudjet (78), M. BOCHARD Jean Jacques (77), M. BOUBET Francis (85), Mme BOUJON Christine (66), Indivision BUGAND (8), M. CHAMPETIER Nicolas (66), M. ou Mme CHAPUIS Christophe / VITALE (78), M. CHARLES Thierry (8), Mme COLAS Julie (69), M. COLNEL Michel (47), Mme COLON-MIEUSSET Nelly (8), M. COMBES Jean-Pierre (8), M. COPERET Frédéric (69), Mme DAGUET Catherine (38), Mme DAUSEL Roxanne (51), M. ou Mme DELAFLORE Lourde (77), Indivision DESRAYAUD / CHARRIER (90), Mme DEVRIES Agnès (36), Mme DI FRANCO Sandrine (77), Mme DURANDAU Née LESPINAT Anny (68), M. EL KAROUT Fouad (51), S.A.R.L. ENC INVEST Mr JAUBERT (48), Mme ETIENNE Anne-Marie (82), M. ou Mme FARA Alain (90), M. FAY Bernard (36), Mme FERNANDEZ Emilia (78), Indivision FLIPO Anne (36), Mme FONTAINE Claire (102), Mme FONTAN-VASSEUR (77), M. ou Mme FONTES-DEPAULE Pierre (92), M. FRANC Xavier (8), Mme GARCIA Anne-Marie (69), M. ou Mme GIAUFRET Mathias (89), Mme GIROUD /PERRUSSEL - MORIN Cathy (51), M. ou Mme GOUILLOUD David (88), Mme HESKIA Astrid (32), Mme JACOLIN Nicole (69), Mme KEPEKIAN Vanessa (56), S.C.I. L OLIVIER E.GUENIN (36), M. ou Mme LAVAL Régis (78), SDC LES MYOSOTIS PARKINGS COMMUNS (8), Mme MAROLLE Chantal (66), M. ou Mme MATHIEU Jean-François et Valérie (78), Mme MEAUDRE Brigitte (35), Mme MERCIER Virginie (96), M. MERCIER William (51), M. ou Mme MICHEL Luc (69), M. ou Mme MISSIAEN Ghislain (69), M. ou Mme MONDOU Patrice (77), M. ou Mme NACHURY / BARTHELEMY (102), M. OLIVA Christian (47), M. ou Mme PAGNONCELLI Stefano / DELAINE Laure (110), M. ou Mme PEROUZE Lucien (36), M. PONTHENIER Maurice (74), Entreprise RAOUL BRUYERE S (78), M. REROLLE Gabriel (88), Mme REYNAUD Josiane (48), M. ou Mme RICHARD-BODART Xavier (66), M. ou Mme SAIDANI Mohamed / DELFORT Julie (78), S.C.I. SEPHINIZOT (36), M. SEUX Roger (35), M. SOUFI Omar (36), Indivision SOUS / AUBOYER (78), S.C.I. STACK 2 (70), Mme SZEMPRUCH Bozena (77), M. TOSTAIN Lucas (69), M. ou Mme TRIFT Cyprien / LE GAL Eva (69), S.C.I. TUATHA 1 (86), M. TURLIN Théo (48), Indivision VERNERO / FAURE (77), S.A.S. VIDAL - FLEURY (35), M. ZIMMARDI Emmanuel (69),

**sont absents ou non représentés : 80 / 149 copropriétaires, totalisant
4900 / 10000 tantièmes généraux.**

Copropriétaires arrivés en cours d'assemblée :

COLON-MIEUSSET Nelly (8, 18:24:00 Vote n°2) - DESRAYAUD / CHARRIER (90, 18:23:00 Vote n°2) - ETIENNE Anne-Marie (82, 18:38:00 Vote n°4) - TURLIN Théo (48, 19:38:00 Vote n°7) -

Copropriétaires partis en cours d'assemblée :

Mme GACHET DUCROUX Michèle (36, 19:23:00 Vote n°6) -

L'assemblée générale se trouvant régulièrement constituée avec **5100 / 10000 tantièmes généraux et 69 / 49 copropriétaires**, peut valablement délibérer.

Question n° 01

Election du président de séance

Conditions de majorité de l' Article 24.

L'assemblée générale désigne en qualité de président de séance M. WALTER

Votent POUR :

63 copropriétaire(s) totalisant **4723 / 5015** tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COHEN Isabelle (98), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), DUCHIER / BRUN (78), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GACHET DUCROUX Michèle (36), GAYDON Guillaume (78), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvina (48), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOSEPH Yann (166), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGUIGNOT Pierre (90), MORENA / COUTURIER (77), PERRIN Agnès (98), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent CONTRE :

4 copropriétaire(s) totalisant **292 / 5015** tantièmes généraux.

Ont voté contre : ANSELME Guy (78), JOUBERT Maurice (78), MECHTA Walid (66), PONS Michele (70),

Votent ABSTENTION :

2 copropriétaire(s) totalisant **85 / 5015** tantièmes généraux.

Se sont abstenus : BERTHIER Stéphan (77), MARGOTIN Christine (8),

**Résolution adoptée à la majorité des voix des
copropriétaires présents ou représentés**

Question n° 02

Election de scrutateur

Conditions de majorité de l' Article 24.

L'assemblée générale désigne en qualité de scrutateur M. VAN POECKE

Votent POUR :

70 copropriétaire(s) totalisant **5190 / 5190** tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), DUCHIER / BRUN (78), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GACHET DUCROUX Michèle (36), GAYDON Guillaume (78), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvina (48), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOSEPH Yann (166), JOUBERT Maurice (78), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PERRIN Agnès (98), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent ABSTENTION :

1 copropriétaire(s) totalisant **8 / 5190** tantièmes généraux.

Se sont abstenus : MARGOTIN Christine (8),

**Résolution adoptée à la majorité des voix des
copropriétaires présents ou représentés**

Question n° 03

Election du secrétaire de séance

Conditions de majorité de l' Article 24.

L'assemblée générale désigne en qualité de secrétaire de séance M. SABOT, représentant la Régie Centrale Immobilière.

Votent POUR : 70 copropriétaire(s) totalisant 5190 / 5190 tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), DUCHIER / BRUN (78), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GACHET DUCROUX Michèle (36), GAYDON Guillaume (78), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvina (48), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOSEPH Yann (166), JOUBERT Maurice (78), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PERRIN Agnès (98), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent ABSTENTION : 1 copropriétaire(s) totalisant 8 / 5190 tantièmes généraux.

Se sont abstenus : MARGOTIN Christine (8),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Question n° 04

Compte-rendu d'exécution de la mission du conseil syndical

Conditions de majorité de l' Article sans vote.

L'assemblée est informée de la participation du Conseil Syndical concernant :

- l'élaboration de l'ordre du jour
- la vérification des dépenses de l'exercice à arrêter
- la vérification du budget du prochain exercice
- le contrôle des actions du Syndic dans la gestion quotidienne

L'ordre du jour de la présente convocation est le fruit de la collaboration du Conseil Syndical et du Syndic.

M. WALTER prend la parole en cours de séance.

Résolution n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

Question n° 05

Approbation des comptes

Conditions de majorité de l' Article 24.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents suivants notifiés à chaque copropriétaire :

- l'état financier

- le compte de gestion général du syndicat des copropriétaires

- le comparatif des comptes de l'exercice précédent approuvé

approuve les comptes arrêtés du syndicat de l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour un montant total de 450 369.96 € concernant les charges courantes (pour un budget de 392 216.00 €).

A la date de clôture des comptes, le montant du fonds travaux Loi Alur s'élève à 147 312.49 €.

Il est demandé au syndic de reprendre le dossier sinistre d'infiltration par l'étanchéité de la toiture terrasse du 32. Les dépenses ont été affectés à l'allée. Il est demandé de vérifier l'affectation de la dépense (CCG ou Batiment)

Votent POUR :

59 copropriétaire(s) totalisant **4313 / 5015** tantièmes généraux.

Ont voté pour : ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COLON-MIEUSSET Nelly (8), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantai (69), DUCHAMP Dominique (78), DUCHIER / BRUN (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GACHET DUCROUX Michèle (36), GAYDON Guillaume (78), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOSEPH Yann (166), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGOTIN Christine (8), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), PERRIN Agnès (98), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), TULOUP Hervé et Armelle (98), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent CONTRE :

9 copropriétaire(s) totalisant **702 / 5015** tantièmes généraux.

Ont voté contre : ABZOUZI Myrielle (94), COHEN Isabelle (98), GINISTI Silvina (48), MORENA / COUTURIER (77), PEYCELON Sarah (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), VACHER Pierre (77),

Votent ABSTENTION :

4 copropriétaire(s) totalisant **265 / 5015** tantièmes généraux.

Se sont abstenus : AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), BAUDRY Jean Charles (74), COUTISSON Ghislaine (77), JOUBERT Maurice (78),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Question n° 06

Ratification a posteriori de l'appel de fonds exceptionnel du 15/03/2025 pour un montant de 40 000 €

Conditions de majorité de l' Article 24.

Le syndic rappelle en préambule que la copropriété avait voté pour l'exercice 2024 un budget de 392 216 €, mais qu'elle a dépensé 450 369.96 €.

Ce dépassement budgétaire implique que le compte bancaire de la copropriété n'est plus suffisamment alimenté, que le syndic ne peut plus payer les fournisseurs, ni placer les fonds travaux loi Alur sur le compte dédié.

A cela s'ajoutent plus de 20 000 € d'impayés, que le syndic se charge d'épurer tout en essayant de limiter au maximum les dépenses de frais de recouvrement pour la copropriété.

Aussi, afin de ne pas avoir à attendre l'approbation des comptes en assemblée générale pour pouvoir payer les dépenses de la copropriété, le syndic a effectué un appel de fond exceptionnel correspondant au dépassement du budget prévisionnel : 40 000 €.

Compte-tenu de ce qui précède, l'assemblée générale décide de ratifier a posteriori l'appel de fond exceptionnel de 40 000 € effectué par le syndic le 15 Mars 2025 et appelé selon la clé de répartition Charges communes générales.

Votent POUR :

64 copropriétaire(s) totalisant **4680 / 4848** tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER

Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Célia (78), BORNARD Mickael (94), BRAUN Frédéric (110), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvana (48), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOSEPH Yann (166), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGOTIN Christine (8), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PERRIN Agnès (98), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent CONTRE : 2 copropriétaire(s) totalisant **168 / 4848** tantièmes généraux.
Ont voté contre : CHEVALIER / FREON (90), GAYDON Guillaume (78),

Votent ABSTENTION : 5 copropriétaire(s) totalisant **396 / 4848** tantièmes généraux.
Se sont abstenus : BAUDRY Jean Charles (74), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), COUTISSON Ghislaine (77), DUCHIER / BRUN (78), JOUBERT Maurice (78),

**Résolution adoptée à la majorité des voix des
copropriétaires présents ou représentés**

Question n° 07

Modification du budget prévisionnel de l'exercice en cours

Conditions de majorité de l' Article 24.

L'assemblée générale décide de modifier le budget prévisionnel de l'exercice en cours (du 01/01/2025 au 31/12/2025), voté lors de la précédente assemblée générale :

Le budget total de l'immeuble passe ainsi d'un montant de 370 000€ à un montant de 425 600 €.

La régularisation du budget sera appliquée sur les prochains appels de fonds de l'exercice en cours.

Votent POUR : 66 copropriétaire(s) totalisant **4757 / 5091** tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BONNY Célia (78), BORNARD Mickael (94), BRAUN Frédéric (110), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), DUCHIER / BRUN (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvana (48), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOUBERT Maurice (78), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGOTIN Christine (8), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PERRIN Agnès (98), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent CONTRE : 3 copropriétaire(s) totalisant **334 / 5091** tantièmes généraux.
Ont voté contre : CHEVALIER / FREON (90), GAYDON Guillaume (78), JOSEPH Yann (166),

Votent ABSTENTION : 3 copropriétaire(s) totalisant **201 / 5091** tantièmes généraux.
Se sont abstenus : BLONDEL Christine (35), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), COUTISSON Ghislaine (77),

**Résolution adoptée à la majorité des voix des
copropriétaires présents ou représentés**

Question n° 08

Approbation du budget prévisionnel du prochain exercice

Conditions de majorité de l' Article 24.

L'assemblée générale, après avoir examiné le projet de budget joint à la convocation et en avoir délibéré, accepte le budget pour l'exercice du 01/01/2026 au 31/12/2026, à la somme de 425 600.00 € TTC.

Rappel : tous les appels de provisions émis par le syndic pour faire face aux dépenses de gestion courante dans la limite du budget ci-dessus adopté sont exigibles le premier jour de chaque trimestre appelé (Art.14-1 de la loi du 10 juillet 1965).

Votent POUR : 64 copropriétaire(s) totalisant **4638 / 4959** tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BRAUN Frédéric (110), CHRISTIN Bernard (47), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), DUCHIER / BRUN (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvina (48), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOUBERT Maurice (78), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PERRIN Agnès (98), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68).

Votent CONTRE : 4 copropriétaire(s) totalisant **321 / 4959** tantièmes généraux.

Ont voté contre : CIONI Florence (69), GAYDON Guillaume (78), JOSEPH Yann (166), MARGOTIN Christine (8).

Votent ABSTENTION : 4 copropriétaire(s) totalisant **333 / 4959** tantièmes généraux.

Se sont abstenus : BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), CHEVALIER / FREON (90), COUTISSON Ghislaine (77), WALTER Olivier (77).

**Résolution adoptée à la majorité des voix des
copropriétaires présents ou représentés**

Question n° 09

Désignation du syndic

Conditions de majorité de l' Article 25.

L'assemblée générale désigne, comme syndic la Régie Centrale Immobilière, 10 rue des Emeraudes - 69006 Lyon.
Le syndic est nommé pour une durée de 1 an qui commencera le 26/06/2025 pour se terminer le 30/06/2026.

La mission, les honoraires et les modalités de gestion du syndic sont ceux définis dans le contrat de syndic joint à la convocation de la présente assemblée qu'elle accepte en l'état.

L'assemblée générale désigne le président de séance pour signer le contrat de syndic adopté au cours de la présente assemblée générale.

Votent POUR : 61 copropriétaire(s) totalisant **4451 / 10000** tantièmes généraux.

Ont voté pour : AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOSEPH Yann (166), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGOTIN Christine (8), MARGUIGNOT Pierre (90), MORENA / COUTURIER (77), PERRIN Agnès (98), PIERA Henri (36), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77).

Votent CONTRE : 1 copropriétaire(s) totalisant **78 / 10000** tantièmes généraux.

Ont voté contre : GAYDON Guillaume (78),

Votent ABSTENTION :

10 copropriétaire(s) totalisant **763 / 10000** tantièmes généraux.

Se sont abstenus : ABZOUZI Myrielle (94), BERTHIER Stéphan (77), COHEN Isabelle (98), DUCHIER / BRUN (78), GINISTI Silvina (48), JOUBERT Maurice (78), MECHTA Walid (66), PEYCELON Sarah (77), PONS Michele (70), VACHER Pierre (77),

Résolution revotée à l'article 25.1 ci-après

Question n° 09 a

Désignation du syndic

Conditions de majorité de l' Article 25.1.

L'assemblée générale désigne, comme syndic la Régie Centrale Immobilière, 10 rue des Emeraudes - 69006 Lyon.
Le syndic est nommé pour une durée de 1 an qui commencera le 26/06/2025 pour se terminer le 30/06/2026.

La mission, les honoraires et les modalités de gestion du syndic sont ceux définis dans le contrat de syndic joint à la convocation de la présente assemblée qu'elle accepte en l'état.

L'assemblée générale désigne le président de séance pour signer le contrat de syndic adopté au cours de la présente assemblée générale.

Votent POUR :

61 copropriétaire(s) totalisant **4451 / 4529** tantièmes généraux.

Ont voté pour : AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOSEPH Yann (166), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGOTIN Christine (8), MARGUIGNOT Pierre (90), MORENA / COUTURIER (77), PERRIN Agnès (98), PIERA Henri (36), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent CONTRE :

1 copropriétaire(s) totalisant **78 / 4529** tantièmes généraux.

Ont voté contre : GAYDON Guillaume (78),

Votent ABSTENTION :

10 copropriétaire(s) totalisant **763 / 4529** tantièmes généraux.

Se sont abstenus : ABZOUZI Myrielle (94), BERTHIER Stéphan (77), COHEN Isabelle (98), DUCHIER / BRUN (78), GINISTI Silvina (48), JOUBERT Maurice (78), MECHTA Walid (66), PEYCELON Sarah (77), PONS Michele (70), VACHER Pierre (77),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Question n° 10

Désignation des membres du conseil syndical

Conditions de majorité de l' Article 25.

Le syndic rappelle en préambule que le conseil syndical est actuellement composé de : Madame ABZOUZI, Madame BERTON, Madame BORNARD, Monsieur BRAUN, Monsieur FAUVET, Monsieur GENEVOIS, Monsieur LACROIX, Monsieur PIERA, Madame REYNAUD, Monsieur SERRE, Monsieur VAN POECKE, Monsieur WALTER.

Les membres actuels du conseil syndical souhaitent renouveler leur candidature, sauf Monsieur LACROIX

Un appel à candidature est effectué en assemblée ; Se portent candidats : Monsieur MECHTA, Monsieur GIUSTINIANI, Madame PEYCELON

L'assemblée générale désigne pour une durée de 1 an comme membres du conseil syndical :

Madame ABZOUZI, Madame BERTON, Madame BORNARD, Monsieur BRAUN, Monsieur FAUVET, Monsieur GENEVOIS, Monsieur PIERA, Madame REYNAUD, Monsieur SERRE, Monsieur VAN POECKE, Monsieur WALTER. + Monsieur MECHTA, Monsieur GIUSTINIANI, Madame PEYCELON

Réunions du CS :

A la demande de M. JOUBERT (LRAR du 9/02/2025) que tout copropriétaire qui le souhaite puisse assister (sans participer aux débats) aux réunions du CS

il est décidé par l'AG :

Un copropriétaire qui n'est pas membre du CS peut demander ponctuellement à assister aux réunions s'il souhaite intervenir sur un des points à l'ordre du jour. Il devra donc être invité ponctuellement par les membres du CS. La personne sera présente mais ne prendra pas part aux débats.

Votent POUR : 66 copropriétaire(s) totalisant 4914 / 10000 tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Célia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GAYDON Guillaume (78), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvana (48), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOSEPH Yann (166), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGUIGNOT Pierre (90), MORENA / COUTURIER (77), PERRIN Agnès (98), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent CONTRE : 4 copropriétaire(s) totalisant 292 / 10000 tantièmes généraux.

Ont voté contre : ANSELME Guy (78), JOUBERT Maurice (78), MECHTA Walid (66), PONS Michele (70),

Votent ABSTENTION : 2 copropriétaire(s) totalisant 86 / 10000 tantièmes généraux.

Se sont abstenus : DUCHIER / BRUN (78), MARGOTIN Christine (8),

Résolution revotée à l'article 25.1 ci-après

Question n° 10 a

Désignation des membres du conseil syndical

Conditions de majorité de l' Article 25.1.

Le syndic rappelle en préambule que le conseil syndical est actuellement composé de : Madame ABZOUZI, Madame BERTON, Madame BORNARD, Monsieur BRAUN, Monsieur FAUVET, Monsieur GENEVOIS, Monsieur LACROIX, Monsieur PIERA, Madame REYNAUD, Monsieur SERRE, Monsieur VAN POECKE, Monsieur WALTER.

Les membres actuels du conseil syndical souhaitent renouveler leur candidature, sauf Monsieur LACROIX

Un appel à candidature est effectué en assemblée : Se portent candidats : Monsieur MECHTA, Monsieur GIUSTINIANI, Madame PEYCELON

L'assemblée générale désigne pour une durée de 1 an comme membres du conseil syndical :

Madame ABZOUZI, Madame BERTON, Madame BORNARD, Monsieur BRAUN, Monsieur FAUVET, Monsieur GENEVOIS, Monsieur PIERA, Madame REYNAUD, Monsieur SERRE, Monsieur VAN POECKE, Monsieur WALTER. + Monsieur MECHTA, Monsieur GIUSTINIANI, Madame PEYCELON

Réunions du CS :

A la demande de M. JOUBERT (LRAR du 9/02/2025) que tout copropriétaire qui le souhaite puisse assister (sans participer aux débats) aux réunions du CS

il est décidé par l'AG :

Un copropriétaire qui n'est pas membre du CS peut demander ponctuellement à assister aux réunions s'il souhaite intervenir sur un des points à l'ordre du jour. Il devra donc être invité ponctuellement par les membres du CS. La personne sera présente mais ne prendra pas part aux débats.

Votent POUR : 66 copropriétaire(s) totalisant 4914 / 5206 tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Célia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GAYDON Guillaume (78), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvana (48), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOSEPH Yann (166), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGUIGNOT Pierre (90), MORENA / COUTURIER (77),

PERRIN Agnès (98), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent CONTRE : 4 copropriétaire(s) totalisant **292 / 5206** tantièmes généraux.
Ont voté contre : ANSELME Guy (78), JOUBERT Maurice (78), MECHTA Walid (66), PONS Michele (70),

Votent ABSTENTION : 2 copropriétaire(s) totalisant **86 / 5206** tantièmes généraux.
Se sont abstenus : DUCHIER / BRUN (78), MARGOTIN Christine (8),

**Résolution adoptée à la majorité des voix des
copropriétaires présents ou représentés .**

Question n° 11

Montant des marchés au delà duquel l'autorisation du conseil syndical est nécessaire

Conditions de majorité de l' Article 25.

L'assemblée générale décide de fixer à 3 500 €, le montant des marchés de travaux et contrats autres que le contrat de syndic à partir duquel la consultation du conseil syndical par le Syndic est obligatoire.

Votent POUR : 68 copropriétaire(s) totalisant **4963 / 10000** tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), DUCHIER / BRUN (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GAYDON Guillaume (78), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvina (48), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PERRIN Agnès (98), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent CONTRE : 4 copropriétaire(s) totalisant **329 / 10000** tantièmes généraux.
Ont voté contre : BERTHIER Stéphan (77), JOSEPH Yann (166), JOUBERT Maurice (78), MARGOTIN Christine (8),

Résolution revotée à l'article 25.1 ci-après

Question n° 11 a

Montant des marchés au delà duquel l'autorisation du conseil syndical est nécessaire

Conditions de majorité de l' Article 25.1.

L'assemblée générale décide de fixer à 3 500 €, le montant des marchés de travaux et contrats autres que le contrat de syndic à partir duquel la consultation du conseil syndical par le Syndic est obligatoire.

Votent POUR : 68 copropriétaire(s) totalisant **4963 / 5292** tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence

(69), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), DUCHIER / BRUN (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GAYDON Guillaume (78), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvina (48), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Amand (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PERRIN Agnès (98), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent CONTRE : 4 copropriétaire(s) totalisant **329 / 5292** tantièmes généraux.
Ont voté contre : BERTHIER Stéphan (77), JOSEPH Yann (166), JOUBERT Maurice (78), MARGOTIN Christine (8),

**Résolution adoptée à la majorité des voix des
copropriétaires présents ou représentés .**

Question n° 12

Montant des marchés nécessitant une mise en concurrence des prestations

Conditions de majorité de l' Article 25.

L'assemblée générale décide de fixer à 3 500 €, le montant des marchés de travaux et les contrats autres que celui du Syndic, à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire.

Votent POUR : 70 copropriétaire(s) totalisant **5118 / 10000** tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), DUCHIER / BRUN (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GAYDON Guillaume (78), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvina (48), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOUBERT Maurice (78), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Amand (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PERRIN Agnès (98), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent CONTRE : 2 copropriétaire(s) totalisant **174 / 10000** tantièmes généraux.
Ont voté contre : JOSEPH Yann (166), MARGOTIN Christine (8),

**Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les
copropriétaires.**

Question n° 13

Délégation de pouvoir au Conseil Syndical d'autoriser des dépenses sans recours à l'Assemblée Générale

Conditions de majorité de l' Article 25.

L'Assemblée Générale décide, selon les dispositions de l'article 21 de l'ordonnance 2019-1101, de déléguer au conseil syndical le pouvoir de prendre tout ou partie des décisions relevant de la majorité des voix exprimées des copropriétaires présents ou représentés sans recours à l'assemblée générale. Cette délégation de pouvoir ne concerne pas l'approbation des comptes, la détermination du budget prévisionnel, les modifications du règlement de copropriété. Cette délégation est accordée au conseil syndical pour une durée maximum de 2 ans .

L'Assemblée Générale délègue pouvoir au Conseil Syndical d'autoriser des dépenses, sans recours à l'Assemblée Générale,
pour un montant maximum de : 10 000.00 € annuel

Votent POUR : 65 copropriétaire(s) totalisant 4697 / 10000 tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GAYDON Guillaume (78), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvana (48), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOSEPH Yann (166), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARGOTIN Christine (8), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent CONTRE : 6 copropriétaire(s) totalisant 497 / 10000 tantièmes généraux.

Ont voté contre : BERTHIER Stéphan (77), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), COHEN Isabelle (98), DUCHIER / BRUN (78), JOUBERT Maurice (78), MARCHAL Sophie (77),

Votent ABSTENTION : 1 copropriétaire(s) totalisant 98 / 10000 tantièmes généraux.

Se sont abstenus : PERRIN Agnès (98),

Résolution revotée à l'article 25.1 ci-après

Question n° 13 a

Délégation de pouvoir au Conseil Syndical d'autoriser des dépenses sans recours à l'Assemblée Générale

Conditions de majorité de l' Article 25.1.

L'Assemblée Générale décide, selon les dispositions de l'article 21 de l'ordonnance 2019-1101, de déléguer au conseil syndical le pouvoir de prendre tout ou partie des décisions relevant de la majorité des voix exprimées des copropriétaires présents ou représentés sans recours à l'assemblée générale. Cette délégation de pouvoir ne concerne pas l'approbation des comptes, la détermination du budget prévisionnel, les modifications du règlement de copropriété. Cette délégation est accordée au conseil syndical pour une durée maximum de 2 ans .

L'Assemblée Générale délègue pouvoir au Conseil Syndical d'autoriser des dépenses, sans recours à l'Assemblée Générale,
pour un montant maximum de : 10 000.00 € annuel

Votent POUR : 65 copropriétaire(s) totalisant 4697 / 5194 tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90),

DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GAYDON Guillaume (78), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvina (48), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOSEPH Yann (166), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARGOTIN Christine (8), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77).

Votent CONTRE : 6 copropriétaire(s) totalisant **497 / 5194** tantièmes généraux.

Ont voté contre : BERTHIER Stéphan (77), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), COHEN Isabelle (98), DUCHIER / BRUN (78), JOUBERT Maurice (78), MARCHAL Sophie (77),

Votent ABSTENTION : 1 copropriétaire(s) totalisant **98 / 5194** tantièmes généraux.

Se sont abstenus : PERRIN Agnès (98),

**Résolution adoptée à la majorité des voix des
copropriétaires présents ou représentés .**

Question n° 14

Travaux de remplacement de la platine interphone du portillon coté rue chemin des fonts

Conditions de majorité de l' Article 25.

Le syndic rappelle que la platine interphone du portail du haut est HS et n'est pas réparable. La société ARES préconise donc son remplacement.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du devis de la société ARES, pris connaissance de l'avis du conseil syndical ; et après avoir délibéré ; décide de :

- commander les travaux de remplacement de la platine interphone du portillon coté rue chemin des fonts,
- fixer le montant maximum de ces travaux à la somme de 2 269,41 € HT soit 2 496,35 € TTC,
- mettre en place l'avenant au contrat intratone pour un nouveau montant de 126.01 € HT mensuel,
- donner délégation de pouvoir au conseil syndical pour le choix de l'entreprise, les négociations commerciales et l'ajustement du cahier des charges.

L'assemblée générale autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ci-après définies de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché.

A titre commercial, le syndic ne prendra pas d'honoraire de suivi de travaux.

L'assemblée décide que les fonds seront appelés en charges communes générales selon les modalités suivantes :

- 100% au 01/08/2025

Votent POUR : 72 copropriétaire(s) totalisant **5292 / 10000** tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUZ Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Célia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), DUCHIER / BRUN (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GAYDON Guillaume (78), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvina (48), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOSEPH Yann (166), JOUBERT Maurice (78), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGOTIN Christine (8), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PERRIN Agnès (98), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Question n° 15

Présentation de l'étude technique de la réfection des toitures réalisée par le cabinet BERNE

Conditions de majorité de l' .

Le syndic rappelle en préambule que suite au constat de nombreux soucis d'infiltration depuis les toitures terrasses des différentes allées, l'assemblée générale de 2024 a confié au cabinet BERNE l'étude technique de la réfection de toitures.

Pour cela, le cabinet BERNE a fait réaliser des sondages, qui ont tous révélé la présence d'eau dans le complexe isolant, et donc la défaillance du complexe d'étanchéité.

Ainsi, le cabinet BERNE a établi un cahier des charges qu'il a envoyé à différentes sociétés d'étanchéité. Chacune de ces sociétés a donc été invitée à remplir un dossier d'appel d'offre, qui permet d'avoir des propositions parfaitement comparables.

- Devis ECEC pour un montant de 407 122,32 € TTC
- Devis ETANCHEITE DE L'ARSENAL pour un montant de 416 799,20 € TTC
- Devis SLAMM pour un montant de 443 076,46 € TTC

Le tableau récapitulatif des offres reçues est joint à la convocation.

La simulation de quote part sera jointe au PV

Question n° 16

Travaux de réfection des toitures terrasse

Conditions de majorité de l' Article 24.

Compte-tenu de ce qui précède, le conseil syndical décide d'inscrire uniquement l'offre de la société ECEC à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du devis, reçus ; pris connaissance de l'avis du conseil syndical ; et après avoir délibéré ; décide de :

- commander les travaux de réfection des toitures de la copropriété,
- retenir l'entreprise ECEC pour la réalisation des travaux,
- fixer le montant maximum des travaux à la somme de 427 478,44 € TTC.

L'assemblée générale décide de confier le suivi technique des travaux au cabinet BERNE pour un montant total de 17 487,75€ HT soit , 19 236,50 € TTC (4.5% du montant total HT des travaux avec une TVA à 10%).

Conformément à l'article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965, l'assemblée générale décide que les honoraires du syndic pour la gestion financière, administrative et comptable des travaux s'élèvent à 2 % du montant hors taxes des travaux, représentant un montant de 7 772€ HT, soit 9 326€ TTC.

L'assemblée générale prend acte que les travaux votés nécessitent la souscription d'une assurance obligatoire dommages-ouvrage . L'assemblée est informée de l'article L243-3 du Code des Assurances ; lequel prévoit notamment une amende de 75 000 € en cas de défaut de souscription d'un contrat **dommages-ouvrage**.

L'assemblée décide de la souscription de cette garantie auprès de la compagnie HOST moyennant une prime de 7500 € TTC.

L'assemblée générale autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ci-après définies de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché.

Rappel des sommes à appeler :

- 427 478,44 € au titre des travaux
- 19 236,50 € au titre du suivi technique des travaux
- 7 500 € au titre de l'assurance dommages ouvrage
- 9 326 € au titre des honoraires de suivi

Soit un total de 463 540.94 € dont 147 312.49 € seront financés par le fonds travaux ALUR (en cas de vote favorable à la résolution suivante).

L'assemblée décide que les fonds seront appelés en charges communes générales selon les modalités suivantes :

- 15% au 01/02/2026
- 15% au 01/03/2026
- 15% au 01/04/2026
- 15% au 01/05/2026
- 20% au 01/06/2026

Les travaux pourront donc démarrer dès le mois de mars/avril 2026.

Votent POUR : 66 copropriétaire(s) totalisant 4934 / 5159 tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvina (48), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOSEPH Yann (166), JOUBERT Maurice (78), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PERRIN Agnès (98), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent CONTRE : 3 copropriétaire(s) totalisant 225 / 5159 tantièmes généraux.

Ont voté contre : CIONI Florence (69), DUCHIER / BRUN (78), GAYDON Guillaume (78),

Votent ABSTENTION : 3 copropriétaire(s) totalisant 133 / 5159 tantièmes généraux.

Se sont abstenus : CROZET Marc (48), MARCHAL Sophie (77), MARGOTIN Christine (8),

**Résolution adoptée à la majorité des voix des
copropriétaires présents ou représentés**

Question n° 17

Utilisation du fond ALUR pour le financement des travaux

Conditions de majorité de l' Article 25.

L'assemblée, après avoir été informée du fonctionnement du fond ALUR, décide conformément aux dispositions de l'article 14-2 de la Loi du 10 juillet 1965 relative à l'utilisation du fonds travaux ALUR, d'affecter au financement des travaux la somme de 147 312.49 € TTC aux mêmes dates et dans les mêmes proportions que les appels de fonds votés à la question précédente.

Votent POUR : 68 copropriétaire(s) totalisant 5020 / 10000 tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), DUCHIER / BRUN (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvina (48), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOSEPH Yann (166), JOUBERT Maurice (78), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARGOTIN Christine (8), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PERRIN Agnès (98), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent CONTRE : 1 copropriétaire(s) totalisant 78 / 10000 tantièmes généraux.

Ont voté contre : GAYDON Guillaume (78),

Votent ABSTENTION : 3 copropriétaire(s) totalisant 194 / 10000 tantièmes généraux.

Se sont abstenus : CIONI Florence (69), CROZET Marc (48), MARCHAL Sophie (77),

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Question n° 18

Cession d'une partie commune ne compromettant pas la destination de l'immeuble (lot 409)

Conditions de majorité de l' Article 26.

L'assemblée générale décide de céder la partie commune suivante : place de parking n°125 (lot 409)

- à un prix qui ne saurait être inférieur à 4 500.00 €

- donne mandat au syndic pour :

+ faire réaliser tous les diagnostics nécessaires préalablement à la vente,

+ signer le compromis de vente,

+ représenter la copropriété lors de la signature de l'acte de vente, faire toutes les déclarations, signer tout acte, en recevoir le prix et donner quittance, élire domicile et plus généralement, faire le nécessaire,

L'assemblée générale :

- fixe à la vacation horaire le montant des honoraires du syndic liées à cette vente et de modificatif du règlement de copropriété, conformément à son contrat,

- décide que les frais d'acte, y compris ceux liés au modificatif du règlement de copropriété, seront à la charge du syndicat des copropriétaires, selon la clé de répartition charges communes générales et dans le cadre du budget de fonctionnement de la copropriété,

- décide que les honoraires de négociation pour la recherche d'acquéreur seront à la charge de ce dernier,

- prend acte que le produit de la vente sera porté au crédit du budget de fonctionnement de la copropriété, et reversé aux copropriétaires proportionnellement aux tantièmes détenus sur la partie commune cédée.

L'assemblée générale reconnaît que la conservation de la partie cédée n'est pas nécessaire à la destination de l'immeuble.

Modalités d'accession des places de parking :

La vente est ouverte aux copropriétaires qui sont priés de faire part de leur offre financière au syndic avant le 01/09/2025 avec une mise à prix de départ minimum de 4500€ la place de parking. Le copropriétaire devra notifier sa demande par courrier recommandé en précisant le montant de sa mise à prix.

Une seule place de parking sera attribuée par copropriétaire.

La meilleure offre remportera l'enchère.

Les montants des ventes des places seront réaffectés dans les comptes généraux de l'immeubles.

Votent POUR :

68 copropriétaire(s) totalisant **5082 / 10000** tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), DUCHIER / BRUN (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GAYDON Guillaume (78), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvina (48), GIUSTINIANI Paul (97), JOSEPH Yann (166), JOUBERT Maurice (78), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Amand (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent ABSTENTION :

4 copropriétaire(s) totalisant **210 / 10000** tantièmes généraux.

Se sont abstenus : GUINAT Françoise (36), LE RUYET Clément (68), MARGOTIN Christine (8), PERRIN Agnès (98).

Résolution rejetée à l'article 26 revotée à l'article 26-1

Question n° 18 a

Cession d'une partie commune ne compromettant pas la destination de l'immeuble (lot 409)

Conditions de majorité de l' Article 26-1.

L'assemblée générale décide de céder la partie commune suivante : place de parking n°125 (lot 409)

- à un prix qui ne saurait être inférieur à 4 500.00 €

- donne mandat au syndic pour :

+ faire réaliser tous les diagnostics nécessaires préalablement à la vente,

+ signer le compromis de vente,

+ représenter la copropriété lors de la signature de l'acte de vente, faire toutes les déclarations, signer tout acte, en recevoir le prix et donner quittance, élire domicile et plus généralement, faire le nécessaire,

L'assemblée générale :

- fixe à la vacation horaire le montant des honoraires du syndic liées à cette vente et de modificatif du règlement de copropriété, conformément à son **contrat**,

- décide que les frais d'acte, y compris ceux liés au modificatif du règlement de copropriété, seront à la charge du syndicat des copropriétaires, selon la clé de répartition charges communes générales et dans le cadre du budget de fonctionnement de la copropriété,

- décide que les honoraires de négociation pour la recherche d'acheteur seront à la charge de ce dernier,

- prend acte que le produit de la vente sera porté au crédit du budget de fonctionnement de la copropriété, et reversé aux copropriétaires **proportionnellement** aux tantièmes détenus sur la partie commune cédée.

L'assemblée générale reconnaît que la conservation de la partie cédée n'est pas nécessaire à la destination de l'immeuble.

Modalités d'accession des places de parking :

La vente est ouverte aux copropriétaires qui sont priés de faire part de leur offre financière au syndic avant le 01/09/2025 avec une mise à prix de départ minimum de 4500€ la place de parking. Le copropriétaire devra notifier sa demande par courrier recommandé en précisant le montant de sa mise à prix.

Une seule place de parking sera attribuée par copropriétaire.

La meilleure offre remportera l'enchère.

Les montants des ventes des places seront réaffectés dans les comptes généraux de l'immeubles.

Votent POUR :

68 copropriétaire(s) totalisant **5082 / 10000** tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Célia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), DUCHIER / BRUN (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GAYDON Guillaume (78), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvina (48), GIUSTINIANI Paul (97), JOSEPH Yann (166), JOUBERT Maurice (78), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent ABSTENTION :

4 copropriétaire(s) totalisant **210 / 10000** tantièmes généraux.

Se sont abstenus : GUINAT Françoise (36), LE RUYET Clément (68), MARGOTIN Christine (8), PERRIN Agnès (98),

Résolution adoptée en 2ème lecture à la majorité de voix de tous les copropriétaires

Question n° 19

Cession d'une partie commune ne compromettant pas la destination de l'immeuble (lot 410)

Conditions de majorité de l' Article 26.

L'assemblée générale décide de céder la partie commune suivante : place de parking n°126 (lot 410)

- à un prix qui ne saurait être inférieur à 4 500.00 €

- donne mandat au syndic pour :

+ faire réaliser tous les diagnostics nécessaires préalablement à la vente,

+ signer le compromis de vente,

+ faire réaliser par l'étude HOMNIA le projet d'acte modificatif nécessaire,

+ représenter la copropriété lors de la signature de l'acte de vente, faire toutes les déclarations, signer tout acte, en recevoir le prix et donner quittance, élire domicile et plus généralement, faire le nécessaire,

L'assemblée générale :

- fixe à la vacation horaire le montant des honoraires du syndic liées à cette vente et de modificatif du règlement de copropriété, conformément à son contrat,

- décide que les frais d'acte, y compris ceux liés au modificatif du règlement de copropriété, seront à la charge du syndicat des copropriétaires, selon la clé de répartition charges communes générales et dans le cadre du budget de fonctionnement de la copropriété,

- décide que les honoraires de négociation pour la recherche d'acquéreur seront à la charge de ce dernier,

- prend acte que le produit de la vente sera porté au crédit du budget de fonctionnement de la copropriété, et reversé aux copropriétaires proportionnellement aux tantièmes détenus sur la partie commune cédée.

L'assemblée générale reconnaît que la conservation de la partie cédée n'est pas nécessaire à la destination de l'immeuble.

Modalités d'accession des places de parking :

La vente est ouverte aux copropriétaires qui sont priés de faire part de leur offre financière au syndic avant le 01/09/2025 avec une mise à prix de départ minimum de 4500€ la place de parking. Le copropriétaire devra notifier sa demande par courrier recommandé en précisant le montant de sa mise à prix.

Une seule place de parking sera attribuée par copropriétaire.

La meilleure offre remportera l'enchère.

Les montants des ventes des places seront réaffectés dans les comptes généraux de l'immeubles.

Votent POUR :

68 copropriétaire(s) totalisant **5082 / 10000** tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), DUCHIER / BRUN (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GAYDON Guillaume (78), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvina (48), GIUSTINIANI Paul (97), JOSEPH Yann (166), JOUBERT Maurice (78), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent ABSTENTION :

4 copropriétaire(s) totalisant **210 / 10000** tantièmes généraux.

Se sont abstenus : GUINAT Françoise (36), LE RUYET Clément (68), MARGOTIN Christine (8), PERRIN Agnès (98),

Résolution rejetée à l'article 26 revotée à l'article 26-1

Question n° 19 a

Cession d'une partie commune ne compromettant pas la destination de l'immeuble (lot 410)

Conditions de majorité de l' Article 26-1.

L'assemblée générale décide de céder la partie commune suivante : place de parking n°126 (lot 410)

- à un prix qui ne saurait être inférieur à 4 500.00 €

- donne mandat au syndic pour :

+ faire réaliser tous les diagnostics nécessaires préalablement à la vente,

+ signer le compromis de vente,

+ faire réaliser par l'étude HOMNIA le projet d'acte modificatif nécessaire,

+ représenter la copropriété lors de la signature de l'acte de vente, faire toutes les déclarations, signer tout acte, en recevoir le prix et donner quittance, élire domicile et plus généralement, faire le nécessaire,

L'assemblée générale :

- fixe à la vacation horaire le montant des honoraires du syndic liées à cette vente et de modificatif du règlement de copropriété, conformément à son contrat,

- décide que les frais d'acte, y compris ceux liés au modificatif du règlement de copropriété, seront à la charge du syndicat des copropriétaires, selon la clé de répartition charges communes générales et dans le cadre du budget de fonctionnement de la copropriété,

- décide que les honoraires de négociation pour la recherche d'acheteur seront à la charge de ce dernier,

- prend acte que le produit de la vente sera porté au crédit du budget de fonctionnement de la copropriété, et reversé aux copropriétaires proportionnellement aux tantièmes détenus sur la partie commune cédée.

L'assemblée générale reconnaît que la conservation de la partie cédée n'est pas nécessaire à la destination de l'immeuble.

Modalités d'accession des places de parking :

La vente est ouverte aux copropriétaires qui sont priés de faire part de leur offre financière au syndic avant le 01/09/2025 avec une mise à prix de départ minimum de 4500€ la place de parking. Le copropriétaire devra notifier sa demande par courrier recommandé en précisant le montant de sa mise à prix.

Une seule place de parking sera attribuée par copropriétaire.

La meilleure offre remportera l'enchère.

Les montants des ventes des places seront réaffectés dans les comptes généraux de l'immeubles.

Votent POUR :

68 copropriétaire(s) totalisant **5082 / 10000** tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), DUCHIER / BRUN (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GAYDON Guillaume (78), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvina (48), GIUSTINIANI Paul (97), JOSEPH Yann (166), JOUBERT Maurice (78), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Huguette (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent ABSTENTION :

4 copropriétaire(s) totalisant **210 / 10000** tantièmes généraux.

Se sont abstenus : GUINAT Françoise (36), LE RUYET Clément (68), MARGOTIN Christine (8), PERRIN Agnès (98),

**Résolution adoptée en 2ème lecture à la majorité de voix
de tous les copropriétaires**

Question n° 20

Réalisation d'un PPPT de la copropriété

Conditions de majorité de l' Article 24.

L'article 171 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 rend obligatoire au sein des copropriétés à destination partielle ou totale d'habitations de plus de 15 ans la réalisation d'un Plan prévisionnel pluriannuel de travaux (PPPT), avant le 1er janvier 2023 pour les copropriétés de plus de 200 lots, 1er janvier 2024 pour les copropriétés entre 50 et 200 lots et 1er janvier 2025 pour les copropriétés de 2 à 50 lots.

Ce PPPT comprend :

- la liste des travaux nécessaires à l'entretien, à la préservation de la santé et sécurité de l'immeuble et à la réalisation d'économie d'énergie
- une estimation du niveau de performance au sens de l'article L.173-1-1 du code de la construction, basée sur un DPE, que les travaux ci-dessus permettent d'atteindre
- une estimation sommaire du coût des travaux et leur hiérarchisation
- une proposition d'échéancier pour les travaux dont la réalisation apparaît nécessaire dans les dix prochaines années

Après ces explications, l'assemblée, en application de l'article 14-2 de la Loi du 10 juillet 1965 rendant obligatoire l'élaboration d'un PPPT approuve la réalisation d'un PPPT pour un montant maximum de 8000 € TTC.

L'assemblée générale décide de valider l'option DPEC / AUDIT ENERGETIQUE afin de bénéficier d'un point complet sur la situation énergétique de la copropriété, pour un montant maximum de 5000 € TTC.

L'assemblée générale donne délégation de pouvoir au conseil syndical pour le choix de l'entreprise en charge de la réalisation de ce PPPT / DPEC / AUDIT ENERGETIQUE.

Conformément à l'article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965, l'assemblée générale décide que les honoraires du syndic pour la gestion financière, administrative et comptable du PPT s'élèvent à 800.00 € TTC.

Ce PPPT sera appelé en charges communes générales aux dates suivantes :

- 50% le 01/09/2024
- 50% le 01/10/2024

Votent POUR : 14 copropriétaire(s) totalisant 1028 / 4857 tantièmes généraux.

Ont voté pour : AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), BAUDRY Jean Charles (74), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), CHRISTIN Bernard (47), FEUERLE Daniel (35), GAYDON Guillaume (78), GUINAT Françoise (36), JOSEPH Yann (166), LADAVIERE Robert (66), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), MARCHAL Sophie (77), PRADAT Anne-Marie (66),

Votent CONTRE : 51 copropriétaire(s) totalisant 3829 / 4857 tantièmes généraux.

Ont voté contre : ABZOUZI Myrielle (94), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CIONI Florence (69), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), COUTISSON Ghislaine (77), CROS Florence (38), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHIER / BRUN (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FOULON Marie-France (38), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvina (48), GIUSTINIANI Paul (97), JOUBERT Maurice (78), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LAOUT Rose-France (90), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), QUINTILLA LOPEZ (77), SERALINE Hugueffe (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent ABSTENTION : 7 copropriétaire(s) totalisant 435 / 4857 tantièmes généraux.

Se sont abstenus : BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), CROZET Marc (48), DUCHAMP Dominique (78), MARGOTIN Christine (8), MARGUIGNOT Pierre (90), PERRIN Agnès (98),

**Résolution refusée à la majorité des voix des
copropriétaires présents ou représentés .**

Question n° 21

Autorisation à donner de placer les fonds du compte ALUR sur un compte livret A

Conditions de majorité de l' Article 24.

L'assemblée générale autorise le syndic à placer les fonds du compte ALUR sur un compte livret A pouvant être rémunéré.

Votent POUR : 69 copropriétaire(s) totalisant 5060 / 5215 tantièmes généraux.

Ont voté pour : ABZOUZI Myrielle (94), AMSALEG Antoine / BLANCHARD Marie (36), ANSELME Guy (78), ARGOUD Anne (78), AUBERGER Christine (69), BAUDRY Jean Charles (74), BAUDRY-GIRERD Stéphanie (69), BENISTANT Jérôme (89), BERNARD Vincent (77), BERTHIER Stéphan (77), BERTON Laurence (90), BLONDEL Christine (35), BONNY Celia (78), BORNARD Mickael (94), BOYER Marie-Claude / MACHURA S. (89), BRAUN Frédéric (110), CHEVALIER / FREON (90), CHRISTIN Bernard (47), CIONI Florence (69), COHEN Isabelle (98), COLON-MIEUSSET Nelly (8), CROS Florence (38), CROZET Marc (48), DAVID Daniel (66), DES FONTS (69), DESRAYAUD / CHARRIER (90), DOMAS Pierre-Adrien (38), DORON Chantal (69), DUCHAMP Dominique (78), ETIENNE Anne-Marie (82), FAUVET Jérôme (88), FAVIER Jean-Marc (78), FEUERLE Daniel (35), FOULON Marie-France (38), GAYDON Guillaume (78), GENEVOIS Christophe (82), GENNIAUX Sébastien (98), GINISTI Silvina (48), GIUSTINIANI Paul (97), GUINAT Françoise (36), JOSEPH Yann (166), JOUBERT Maurice (78), JOVET Marie-Christine (90), LACROIX Hippolyte / MENAT Elodie (66), LADAVIERE Robert (66), LAOUT Rose-France (90), LE RUYET Clément (68), LERME Jean (96), LHOTELLERIE Arnaud (110), LOUBEREAU Jean Frédéric (84), MARCHAL Sophie (77), MARGOTIN Christine (8), MARGUIGNOT Pierre (90), MECHTA Walid (66), MORENA / COUTURIER (77), PERRIN Agnès (98), PEYCELON Sarah (77), PIERA Henri (36), PONS Michele (70), PRADAT Anne-Marie (66), QUINTILLA LOPEZ (77), SERRE Frederic (47), SINGER Didier (98), TRAN

ANH TUAN (86), TULOUP Hervé et Armelle (98), TURLIN Théo (48), VACHER Pierre (77), VAN POECKE Jean-Pierre (68), WALTER Olivier (77),

Votent CONTRE : 2 copropriétaire(s) totalisant 155 / 5215 tantièmes généraux.
Ont voté contre : COUTISSON Ghislaine (77), DUCHIER / BRUN (78),

Votent ABSTENTION : 1 copropriétaire(s) totalisant 77 / 5215 tantièmes généraux.
Se sont abstenus : SERALINE Huguette (77),

**Résolution adoptée à la majorité des voix des
copropriétaires présents ou représentés**

Question n° 22

Questions diverses

Conditions de majorité de l' Article sans vote.

Question posée par Mme PONS au sujet des nuisances occasionnées par la locataire de Mme ANSELME

Sur interpellation du Président, personne ne demandant la parole, la séance est levée à **22H00**.

NOTA : Article 42 – Loi du 10 Juillet 1965, complétée par la loi du 31 Décembre 1985.

Important : Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois, à compter de la notification des dites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic. Sauf cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale, en application des articles 25 & 26, est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa (art. 42 alinéa 2 de la loi du 01.01.86 complété par le décret du 01.01.86).

Le président

M. WALTER



Les assesseurs

M. VAN POECKE



Le secrétaire

LE SYNDIC

